

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 26 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 mars 2024, se sont réunis, salle des fêtes de la commune de Monchy-sur-Eu, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président, en séance **ordinaire**.

**SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	40	45

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	36	41

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	38	43

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) A.TROUOSSIN G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY(S) (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL (Incheville) F.HURARD (S) (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) J.LECOURT (Londinières) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : D.DUBUC à M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GOSSET (Longroy) à M.FROMENTIN, M.GOSSET (Longroy) à G.DEBEAURAIN, B.ALIX (Villy-sur-Yères) à T.PAUL, J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) à E.PAYEN

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) M.BIARD N.AVISSE-GROUT (Canehan) M.DONA (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) C.BOSCHER (Les Ifs) P.DOLIQUE (Incheville) M.DUMONCHEL (Londinières) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Marie-Pierre VIGREUX

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/03/2024

## ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers

Finances :

- Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif :
3. Compte de gestion 2023,
  4. Compte administratif 2023,
  5. Affectation des résultats 2023,
  6. Budget primitif 2024
  7. Redevance eau potable

Ressources humaines :

8. Création de poste d'agent d'entretien
9. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le Président remercie M. le Maire et les élus de Monchy-sur-Eu, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Francis GOURDAL (CFSP Véolia) a assisté à la réunion, ainsi que les 4 agents du syndicat.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Marie-Pierre VIGREUX est désignée secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 15/02/2024.

**N°2024/13**

### **MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président**

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité, fiabilité sur la qualité et la quantité de la ressource en eau potable, avec AQUA ENVIRO' (76750 VIEUX MANOIR). Le marché s'élève à 21750 € HT.
- La signature d'un marché d'études géotechniques avec la société ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST (76520 BOOS). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune de Criel-sur-Mer (126è tranche de travaux d'assainissement) et de la mise en place d'un groupe électrogène à Villy-sur-Yères (80e tranche d'eau potable). Le marché s'élève à un total de 9 335 € HT : 5 450 € HT pour Criel sur Mer (126è tranche) et 3 885 € pour Villy sur Yères (80e tranche).

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

**INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours**

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

**Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80<sup>ème</sup> tranche et 91<sup>ème</sup> tranche**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022 est assurée par Aqua'Enviro. La pose de clôtures est terminée au niveau des réservoirs de Brunville, Criel-sur-Mer (Yauville), Etalondes, St-Pierre-en-Val et va être réalisée, autour du réservoir de Bazinval, à partir de mi-avril.

Les résultats du diagnostic amiante et plomb, en attente, permettront de lancer une consultation pour les travaux de réhabilitation de réservoirs.

**Brunville : Effondrement sept 2023**

Deux interventions du Bureau d'étude, Alise Environnement, sont prévues :

- la sécurisation provisoire de l'effondrement par le comblement de ce dernier avant de réaliser des investigations supplémentaires,
- la réalisation de forages destructifs pour déterminer l'origine de l'effondrement, lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement .

Une demande de subvention a été adressée au Département de Seine-Maritime le 23 février.

**Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82<sup>ème</sup> tranche**

Dans le cadre du Programme d'actions suite aux études des bassins d'alimentation de captage et aux arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), l'objectif est de constituer une réserve foncière pour l'échange avec des terrains du périmètre rapproché des captages. La dernière candidature posée par le syndicat concernait l'acquisition de 8 hectares sur la commune de Mesnil-Réaume. La SAFER a transmis un avis défavorable le 07 février 2024. Un courrier a été envoyé à la SAFER pour une demande de rendez-vous. Celui-ci est fixé le 14 mai.

**Renouvellement des conduites d'eau potable : 90<sup>ème</sup> tranche**

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux se rapportent à des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère) à Bailly-en-Rivière (Rue de la Clapauderie) Cuverville-sur-Yères (Rougecamp) Fresnoy-Folny (Route des Jonquières) et St-Martin-le-Gaillard (Rue de la Croix de Pierre). Les travaux, par l'entreprise SARC, ont débuté le 18 mars à Bailly-en-rivière.

Commune	Rue	Risque	Linéaire	Avancement des travaux
Bailly en Rivière	Rue de la Clapauderie	CVM	110ml	terminés
Cuverville sur Yères	Rougecamp	CVM	2100ml	Avril
Fresnoy Folny	Route des Jonquières	CVM	120ml	terminés
St Martin le Gaillard	Rue de la Croix de Pierre	CVM	190ml	En cours

**Renouvellement des conduites d'eau potable : 92<sup>ème</sup> tranche**

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux consistent au renouvellement de conduites «fuyardes». Les travaux de la tranche ferme concernent Beauchamps (Route d'Embreville et Rue d'Incheville), Villy-sur-yères/Fresnoy-Folny (La Brillanderie), Avesnes-en-Val (Blanques), ceux de la tranche optionnelle 1, Avesnes-en-Val (Blanques) et ceux de la tranche optionnelle 2, Millebosc (Route de la forêt). La demande de subvention a été envoyée à l'agence de l'eau le 23/02.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Tranche ferme			
Beauchamps	Route d'Embreville	Fuite	700ml
Beauchamps	Rue d'Incheville	Fuite	310ml
Villy/Fresnoy	La Brillanderie	Fuite	1800ml
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	750ml
Tranche optionnelle 1			

Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	1000ml
Tranche optionnelle 2			
Millebosc	Rue de la forêt	Fuite	380ml

### Renouvellement des conduites d'eau potable : 93<sup>ème</sup> (en lien avec la 126<sup>ème</sup> tranche d'assainissement)

Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la libération et rue de la plage. Ces travaux sont liés aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, prévus dans le cadre de la 126<sup>ème</sup> tranche.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Criel sur Mer	Rue de la Libération	Fuite	700ml
Criel sur Mer	Rue de la plage	Fuite	310ml

La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Une réunion de présentation est prévue le 03/04. L'objectif est de lancer la consultation début avril pour démarrer les travaux à l'automne.

### Etude de faisabilité et fiabilité de la ressource en eau

L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude de faisabilité et fiabilité sur la qualité et la quantité de la ressource en eau a été confiée à Aqua Enviro'.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Le suivi de la qualité (DCE) sur les cinq captages (eaux brutes) ;
- La recherche et la caractérisation d'une nouvelle ressource en eau ;
- La réalisation des études BAC pour les deux captages qui en sont dépourvus (Incheville, Envermeu) Acquisition de connaissances ;
- Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

La réunion de démarrage est prévue mi-avril.

### Etude de modalisation du réseau d'eau potable et proposition d'actions de travaux pour l'alimentation en eau de la centrale nucléaire / EPR 2

La centrale nucléaire de Penly est alimentée par le captage de Touffreville-sur-Eu via le réservoir de Brunville. Actuellement la centrale consomme 250m<sup>3</sup> d'eau par jour. Les travaux de l'EPR2 nécessiteront 600m<sup>3</sup> de plus par jour, pour la période de pic du chantier, et 250 m<sup>3</sup> par jour pour la visite décennale.

A Touffreville-sur-Eu, le volume disponible est de 800m<sup>3</sup> par jour. Si la centrale est alimentée en totalité par Touffreville, il n'y aura plus de disponibilité d'eau pour le développement des autres communes.

Deux solutions sont étudiées :

- Soit une alimentation en eau partagée à 50 % entre Dieppe Maritime et le SIEA
- Soit un projet de travaux de sécurisation entre Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu.

### ❖ Assainissement Collectif

#### Concession de service public d'assainissement collectif

Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel-sur-Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept-Meules et Tourville-la-Chapelle. La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 18 juin 2024. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

#### Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules : 122<sup>ème</sup> tranche

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, est assuré par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea. Des contrôles de branchement à l'assainissement collectif ont été réalisés à Sept-Meules fin février et début mars. Des passages caméra sont en cours à Sept-Meules. La présentation finale de l'étude se déroulera le 18 avril (programmation de travaux).

### Réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer : 126<sup>ème</sup> tranche

La Maitrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer est assurée par Sylvain GODU. Les études géotechniques sont en cours de réalisation par ECR. Une réunion de présentation est prévue le 03/04. L'objectif est de lancer la consultation début avril pour démarrer les travaux à l'automne.

### Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128<sup>ème</sup> tranche

La fosse de la STEP de Cuverville-sur-Yères présente un risque de rupture, mis en évidence dans le cadre du diagnostic d'assainissement de Cuverville-sur-Yères. L'assistance à Maitrise d'ouvrage est assurée par Aqua Enviro'. L'appel à candidature pour les travaux a été lancé le 19/10/2023. 2 candidats ont été retenus. Ils ont apporté un complément à leur candidature le 20/11. Le délai de remise d'offre a été reporté au 15/01/2024, à la demande des candidats. L'Audition s'est déroulée le 22/01/2024. Des questions ont été posées les 23/01 et 02/02. Une nouvelle campagne de mesure a été réalisée du 13 au 15/02. Une visite de STEP a eu lieu le 13/02 pour étudier 2 types de stations (microstation, filtre biologique. La capacité de la station est revue à la baisse (100 Equivalent-Habitants). Une nouvelle série de questions a été posée le 21/03 avec une date de retour prévue le 02/04.

#### ❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

#### Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les **contrôles** de l'ANC sont gérés en interne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et non plus en prestation de services. La ligne directe du service Assainissement Non Collectif du syndicat est le 02 35 82 55 55.

113 contrôles ont été réalisés en 2024. Des contrôles sont en cours à Bailly-en-Rivière et Douvrend.

Des relances vont être adressées fin mai, avant doublement de la redevance, pour les demandes de contrôles restées sans réponses sur les communes contrôlées depuis la création du service ANC, soit 101 sites concernés. La prestation de service d'**entretien** est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44.

#### Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

**20<sup>ème</sup> tranche – 15 sites** : Les travaux sont terminés. Les subventions ont été perçues. Le solde de participation va être sollicité aux particuliers.

**21<sup>ème</sup> tranche – 12 sites** : Les travaux de réhabilitation de 12 sites ont débuté en octobre dernier. 3 chantiers ont été réalisés. Les travaux, à l'arrêt depuis début novembre, reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront.

**22<sup>ème</sup> tranche – 23 sites** : les demandes de subventions aux financeurs ont été adressés début février. Les travaux débiteront au 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

**23<sup>ème</sup> tranche** : Les inscriptions sont en cours pour les études jusqu'en mai. 22 conventions d'étude ont été reçues. Les conditions du 12<sup>ème</sup> programme (2025) ne sont pas encore connues.

N°2024/14

### Compte de gestion 2023 - Eau potable

Le compte de gestion est présenté :

AEP	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	311 433.07	502 276.79	813 709.86
<b>RECETTES 2023</b>	<b>1 741 036.93</b>	<b>971 481.17</b>	<b>2 712 518.10</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 2 241 921.15</b>	<b>- 489 155.34</b>	<b>- 2 731 076.49</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 500 884.22</b>	<b>482 325.83</b>	<b>- 18 558.39</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 189 451.15	984 602.62	795 151.47

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **déclarer** que le compte de gestion du **service eau potable** présenté, pour l'exercice 2023, par M. Arnaud TOURDIAS GUILLERMIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Compte administratif 2023 - Eau potable

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Daniel ROCHE, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **eau potable**, de l'exercice 2023, dressé par M. Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA AEP	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	311 433.07	502 276.79	813 709.86
<b>RECETTES 2023</b>	<b>1 741 036.93</b>	<b>971 481.17</b>	<b>2 712 518.10</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 2 241 921.15</b>	<b>- 489 155.34</b>	<b>- 2 731 076.49</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 500 884.22</b>	<b>482 325.83</b>	<b>- 18 558.39</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 189 451.15	984 602.62	795 151.47
RESTES A REALISER RECETTES	143 930.00		143 930.00
RESTES A REALISER DEPENSES	- 456 980.00		- 456 980.00
Résultats cumulés corrigés des RAR (pour l'affectation des résultats)	- 502 501.15	984 602.62	482 101.47

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrêter** les résultats définitifs du compte administratif 2023 du service *eau potable*, tels que résumés ci-dessus.

### Affectation des résultats 2023 - Service Eau Potable

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Eau potable** de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2022 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2022 (lignes 001et 002 BP2023)	Résultats exercice 2023 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2023
INVEST	205 031.18 €	311 433.07 €	<b>-500 884.22 €</b>	<b>-189 451.15 €</b>	143 930 € -456 980 €	-502 501.15 €
FONCT	402 650.75 €	502 276.79 €	<b>482 325.83 €</b>	984 602.62 €		984 602.62 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **affecter** les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023</b>	984 602.62 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2024)</b>	502 501.15 €
Solde disponible	482 101.47 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2024	482 101.47 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	502 501.15 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 BP 2024 : Solde d'exécution de la section <b>d'investissement</b> reporté (résultats cumulés au 31/12/2023)	-189 451.15 €
Ligne 002 BP 2024 : Résultat de <b>fonctionnement</b> reporté	482 101.47 €

N°2024/17

### Budget Primitif 2024 - Eau potable

Le projet de Budget du service Eau potable est présenté à l'assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **adopter** le budget primitif 2024 du service Eau potable, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement 1 416 600 €
  - section d'investissement : 4 104 432 €

N°2024/18

### Compte de gestion 2023- Assainissement Collectif

Le compte de gestion est présenté :

AC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	- 216 845.10	1 763 526.41	1 546 681.31
<b>RECETTES 2023</b>	<b>864 287.51</b>	<b>1 517 751.68</b>	<b>2 382 039.19</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 978 212.47</b>	<b>- 943 044.35</b>	<b>- 1 921 256.82</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 113 924.96</b>	<b>574 707.33</b>	<b>460 782.37</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 330 770.06	2 338 233.74	2 007 463.68

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **déclarer** que le compte de gestion du service **assainissement collectif** présenté, pour l'exercice 2023, par M. Arnaud TOURDIAS GUILLERMIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2024/19

### Compte administratif 2023 - Assainissement Collectif

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Daniel ROCHE, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **assainissement collectif**, de l'exercice 2023, dressé par M. Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA AC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	- 216 845.10	1 763 526.41	1 546 681.31
<b>RECETTES 2023</b>	<b>864 287.51</b>	<b>1 517 751.68</b>	<b>2 382 039.19</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 978 212.47</b>	<b>- 943 044.35</b>	<b>- 1 921 256.82</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 113 924.96</b>	<b>574 707.33</b>	<b>460 782.37</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 330 770.06	2 338 233.74	2 007 463.68
RESTES A REALISER RECETTES	283 361.84		283 361.84
RESTES A REALISER DEPENSES	- 260 463.00		- 260 463.00
Résultats cumulés corrigés des RAR pour l'affectation des résultats	- 307 871.22	2 338 233.74	2 030 362.52

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrêter** les résultats définitifs du compte administratif 2023 du service *assainissement collectif*, tels que résumés ci-dessus

N°2024/20

### Affectation des résultats 2023 - Service Assainissement Collectif

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Assainissement Collectif** de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2022 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2022 (lignes 001et 002 BP2023)	Résultats exercice 2023 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2023
INVEST	697 289.94 €	-216 845.10 €	-113 924.96 €	-330 770.06 €	283 362 € -260 463 €	-307 871.22 €
FONCT	822 525.36 €	1 763 526.41 €	574 707.33 €	2 338 233.74 €		2 338 233.74 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **affecter** les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	2 338 233.74 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement</b> (c/1068 du BP 2024)	307 871.22 €
Solde disponible	2 030 362.52 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2024	2 030 362.52 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	307 871.22 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 BP 2024 : Solde d'exécution de la section <b>d'investissement</b> reporté (résultats cumulés au 31/12/2023)	-330 770.06 €
Ligne 002 BP 2024: Résultat de <b>fonctionnement</b> reporté	2 030 362.52 €



### Budget Primitif 2024 - Assainissement Collectif

Le projet de Budget du service Assainissement Collectif est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **adopter** le budget primitif 2024 du service Assainissement Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 3 490 360 €
- section d'investissement : 3 835 430 €

N°2024/22

### Compte de gestion 2023 - Assainissement Non Collectif

Le compte de gestion est présenté :

ANC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	214 499.40	257 429.32	471 928.72
<b>RECETTES 2023</b>	<b>201 204.51</b>	<b>114 287.16</b>	<b>315 491.67</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 215 795.29</b>	<b>- 142 644.91</b>	<b>- 358 440.20</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 14 590.78</b>	<b>- 28 357.75</b>	<b>- 42 948.53</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	199 908.62	229 071.57	428 980.19

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **déclarer** que le compte de gestion du service **assainissement non collectif** présenté, pour l'exercice 2023, par M. Arnaud TOURDIAS GUILLERMIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2024/23

### Compte administratif 2023 - Assainissement Non Collectif

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Daniel ROCHE, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **assainissement non collectif**, de l'exercice 2023, dressé par Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA ANC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
SOLDE exécution 2022 reporté	214 499.40	257 429.32	471 928.72
<b>RECETTES 2023</b>	<b>201 204.51</b>	<b>114 287.16</b>	<b>315 491.67</b>
<b>DEPENSES 2023</b>	<b>- 215 795.29</b>	<b>- 142 644.91</b>	<b>- 358 440.20</b>
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 14 590.78</b>	<b>- 28 357.75</b>	<b>- 42 948.53</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2023	199 908.62	229 071.57	428 980.19
RESTES A REALISER RECETTES	124 818.08		124 818.08
RESTES A REALISER DEPENSES	- 78 285.00		- 78 285.00
Résultats cumulés corrigés des RAR pour l'affectation des résultats	246 441.70	229 071.57	475 513.27

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrêter** les résultats définitifs du compte administratif 2023 du service *assainissement non collectif*, tels que résumés ci-dessus.

### Affectation des résultats 2023 - Service Assainissement Non Collectif

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Assainissement Non Collectif** de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2022 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2022 (lignes 001et 002 BP2023)	Résultats exercice 2023 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2023
INVEST	- 23 457.20 €	214 499.40 €	- 14 590.78 €	199 908.62 €	124 818 € - 78 285 €	246 441.70 €
FONCT	26 846.87 €	257 429.32 €	- 28 357.75 €	229 071.57 €		229 071.57 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **affecter** les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	229 071.57 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2024)</b>	0.00 €
Solde disponible	229 071.57 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2024	229 071.57 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 BP 2024 : Solde d'exécution de la section d' <b>investissement</b> reporté (résultats cumulés au 31/12/2023)	199 908.62 €
Ligne 002 BP 2024: Résultat de <b>fonctionnement</b> reporté	229 071.57 €

### Budget Primitif 2024 - Assainissement Non Collectif

Le projet de Budget du service Assainissement non Collectif est présenté à l'assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **adopter** le budget primitif 2024 du service Assainissement non Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : **326 200 €**
- section d'investissement : **969 080 €**

## FINANCES - EAU POTABLE - Redevance eau potable

Vu l'article L.2224-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président rappelle que le Comité syndical :

- par délibération du 04/10/2006, a fixé la part syndicale de la redevance eau potable, au 1er Janvier 2007, à 0,25 € H.T. / m<sup>3</sup> (part proportionnelle)
- par délibération du 28/01/2021, a approuvé le choix de l'entreprise CFSP en tant que concessionnaire du service eau potable et autorisé la signature du contrat d'une durée de 12 ans à compter du 01/04/2021.
- par délibération du 22/03/2021, a maintenu la part syndicale de la redevance eau potable, au 1er avril 2021, à 0,25 € H.T. / m<sup>3</sup> (part proportionnelle) et instauré, une part syndicale fixe de redevance de 30 € HT/ an.

L'importance des travaux d'eau potable du budget 2024 nécessite la souscription d'un emprunt conséquent.

Au vu de la masse importante de travaux à prévoir en 2024 et à l'avenir (renouvellement de nombreuses canalisations d'eau potable vieillissantes, travaux sur le génie civil des ouvrages d'eau potable, projet de construction d'usine(s) de traitement), il a été proposé par les membres du bureau, d'augmenter le prix de l'eau de 0.15 €/m<sup>3</sup> pour préserver la capacité d'autofinancement du syndicat.

Il est proposé de modifier la part proportionnelle de la redevance eau potable de 0.25 € HT / m<sup>3</sup> à 0.40 € HT/ m<sup>3</sup>.

Considérant qu'une modification de la redevance du service eau potable permettra de sécuriser les investissements conséquents, croissants et indispensables pour le syndicat,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **fixer** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la part syndicale proportionnelle de redevance du service eau potable à 0.40 € HT / m<sup>3</sup>.
- **maintenir** la part syndicale fixe de redevance auprès des usagers du service Eau potable fixée à 30 € HT/ an.

## RESSOURCES HUMAINES : Création de poste d'agent d'entretien

*Ce point est supprimé de l'ordre du jour. Une consultation a été lancée pour une prestation d'entretien.*

## QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

### Eau potable - Factures suite à consommations importantes

Plusieurs cas de factures d'eau relatives à des consommations importantes sont évoqués. Certaines sont en cours de traitement par Veolia. Pour l'une d'entre elles, le maire de la commune concernée (Monchy-sur-Eu) est invité à se rapprocher des services de Veolia pour son traitement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15

Le Président

La secrétaire de séance

Martial FROMENTIN

Marie-Pierre VIGREUX